

No. 39936

**United States of America
and
Mozambique**

Memorandum of understanding between the Geological Survey of the Department of the Interior of the United States of America and the National Institute of Geology Ministry of Mineral Resources of the People's Republic of Mozambique for scientific and technical cooperation in the earth sciences. Reston, 10 April 1986

Entry into force: *10 April 1986 by signature, in accordance with article IX*

Authentic text: *English*

Registration with the Secretariat of the United Nations: *United States of America, 9 February 2004*

**États-Unis d'Amérique
et
Mozambique**

Mémoire d'accord entre le Service de prospection géologique du Département de l'intérieur des États-Unis d'Amérique et l'Institut national de géologie du Ministère des ressources minérales de la République populaire du Mozambique relatif à la coopération scientifique et technique dans le domaine des sciences de la terre. Reston, 10 avril 1986

Entrée en vigueur : *10 avril 1986 par signature, conformément à l'article IX*

Texte authentique : *anglais*

Enregistrement auprès du Secrétariat des Nations Unies : *États-Unis d'Amérique, 9 février 2004*

[ENGLISH TEXT — TEXTE ANGLAIS]

MEMORANDUM OF UNDERSTANDING BETWEEN THE GEOLOGICAL SURVEY OF THE DEPARTMENT OF THE INTERIOR OF THE UNITED STATES OF AMERICA AND THE NATIONAL INSTITUTE OF GEOLOGY MINISTRY OF MINERAL RESOURCES OF THE PEOPLE'S REPUBLIC OF MOZAMBIQUE FOR SCIENTIFIC AND TECHNICAL COOPERATION IN THE EARTH SCIENCES

Article I. Scope and Objectives

The Geological Survey of the United States Department of the Interior (hereinafter referred to as the "USGS") and the National Institute of Geology of the Ministry of Mineral Resources of the People's Republic of Mozambique (hereinafter referred to as "MNIG"), hereby state their intention to pursue scientific and technical cooperation in the earth sciences in accordance with this Memorandum of Understanding (hereinafter referred to as "Memorandum"), which establishes the procedure for cooperation.

The purpose of this Memorandum is to establish a framework for the exchange of technical knowledge and augmentation of technical capabilities of USGS and MNIG (hereinafter sometimes referred to as the "Parties") with respect to earth sciences. For cooperation requested by MNIG that extends into subjects outside the scope of USGS, USGS may, with the consent of MNIG and subject to United States laws, executive orders, regulations, and policies, endeavor to enlist the participation of other United States entities. MNIG may with the consent of USGS, include participation by scientists and technicians of other organizations of the People's Republic of Mozambique in cooperative programs under this agreement.

Article II. Cooperative Activities

Cooperative activities under this Memorandum may consist of exchanges of scientific and technical information, and exchange visits by scientists of the two Parties engaged in research projects of mutual interest within the scope of regularly authorized and funded programs of MNIG and the USGS.

Specific activities may include, but are not limited to such subjects of mutual interest as: development and use of computerized data systems for resource studies; application of satellite and airborne remote sensing techniques in geologic mapping and mineral deposit identification; application of geophysical and geochemical exploration techniques in tropical environments; interpretation and evaluation of data from geological and mineral surveys; conduct of regional mineral assessment projects; marine resource studies; hydrological research; identification and mitigation of geologic hazards and development and enhancement of geotechnical laboratory capabilities.

Article III. Sources of Financial Support

The activities carried out under this Memorandum will be subject to and dependent upon the funds and manpower available to MNIG and the USGS. Each Party will cover its own costs except in cases where special financing is available for selected activities; in such cases, the terms of financing will be agreed upon by the Parties before the commencement of activities.

Article IV. Rights in Information, Data, and Innovations

All scientific, technical, and development information and data used in or derived from work performed pursuant to this Memorandum or any Annex hereto (hereinafter referred to as the "subject work") shall be freely exchanged between the Parties, and except for such information and data that are identified by a Party as requiring protection for its national security or interest, or are otherwise susceptible to protection as its proprietary data, shall be publishable by either party on approval by the other Party. Any excepted information and data of a Party shall be held confidential by the other Party in accordance with its national laws. Unless the Parties mutually agree to the contrary, no information and data shall be subject to copyright protection in the United States of America.

Article V. Representation and Review of Activities

The signatory Parties to this Memorandum, and to the annexes thereto, will designate representatives who, at times mutually established by the Parties, will review the activities jointly developed, will prepare progress reports required by MNIG and the USGS, and will make plans for future activities.

Article VI. Warranty

Information transmitted by one Party to the other Party under this Memorandum shall be accurate to the best knowledge and belief of the transmitting Party; the transmitting Party does not warrant the suitability of the information transmitted for any particular use or application by the receiving Party or by any third Party. Information developed jointly by the Parties shall be accurate to the best knowledge and belief of both Parties. Neither Party warrants the accuracy of the jointly developed information or its suitability for any particular use or application by either Party or by any third party.

Article VII. Annexes

Any activity agreed upon within the terms of this Memorandum which involves, in the view of both parties, a substantial amount of manpower or an expenditure of funds, must be described in a project description attached as an annex to this Memorandum. Such an annex will set forth a work plan, staffing requirements, cost estimates, funding sources, and any other special conditions not included in this Memorandum. In case of any inconsistency

between the terms of this Memorandum and the terms of an annex, the terms of this Memorandum shall be controlling.

Article VIII. Limitation of Liability

Neither Party to this Memorandum will assert a claim against the other for damages arising from activities under this Memorandum. With respect to third parties, each Party to this Memorandum will accept liability, to the extent authorized by its national laws, for damages arising only from its own conduct, or that of its employees or agents under this Memorandum.

Article IX. Entry into Force and Termination

This Memorandum shall enter into force upon signature by both Parties and remain in force for five (5) years. It may be modified or extended by mutual written agreement, and may be terminated at any time by either Party upon ninety (90) days' written notice to the other Party. The termination of this Memorandum shall not affect the validity or duration of projects under this Memorandum which are initiated prior to such termination.

Done at Reston, Virginia, in English.

For the Geological Survey of the Department of the Interior
United States of America:

JOHN J. DRAGONETTI
Acting Director
April 10, 1986

For the National Institute of Geology Ministry of Mineral Resources of the
People's Republic of Mozambique

ABDUL MAGID OSMAN
Minister of Mineral Resources
April 10, 1986

[TRANSLATION - TRADUCTION]

MÉMORANDUM D'ACCORD ENTRE LE SERVICE DE PROSPECTION GÉOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET L'INSTITUT NATIONAL DE GÉOLOGIE DU MINISTÈRE DES RESSOURCES MINÉRALES DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU MOZAMBIQUE RELATIF À LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DES SCIENCES DE LA TERRE

Article premier. Champ d'application et objectifs

Le Service de prospection géologique du Département de l'Intérieur des États-Unis (ci-après dénommé " USGS ") et l'Institut national de géologie du Ministère des ressources minérales de la République populaire du Mozambique (ci-après dénommé " ING ") sont convenus par les présentes d'entretenir la coopération scientifique et technique dans le domaine des sciences de la terre conformément au présent Mémoire d'accord (ci-après dénommé le " Mémoire "), qui établit la procédure de coopération.

Le présent Mémoire a pour but d'établir un cadre pour l'échange de connaissances techniques et le renforcement des capacités techniques de l'USGS et de l'ING (ci-après parfois dénommés les " Parties ") pour ce qui concerne les sciences de la terre. Dans le cas d'une demande de coopération émanant de l'ING qui porte sur des domaines dépassant le cadre de compétence de l'USGS, celui-ci pourra, avec l'assentiment de l'ING, et dans la mesure compatible avec les lois, les décrets, les règlements et les politiques des États-Unis, s'efforcer d'obtenir la participation d'autres organismes des États-Unis. L'ING pourra, avec le consentement de l'USGS, faire participer des scientifiques et des techniciens d'autres organismes de la République populaire du Mozambique à des programmes de coopération relevant du présent Mémoire.

Article II. Activités de coopération

Les activités de coopération entreprises au titre du présent Mémoire pourront comprendre l'échange d'information scientifique et technique et les visites d'échange des scientifiques des deux Parties participant à des projets de recherche d'intérêt commun, dans le cadre de programmes de l'ING et de l'USGS autorisés et financés régulièrement.

Les activités spécifiques peuvent notamment porter sur des thèmes d'intérêt commun tels que : l'élaboration et l'utilisation de systèmes de données informatiques pour les études consacrées aux ressources ; l'application de techniques de télédétection par satellite et de télédétection aérienne dans le cadre de la cartographie géologique et de l'identification des gîtes minéraux ; l'application des techniques d'exploration géophysique et géothermique dans des environnements tropicaux ; l'interprétation et l'évaluation des données d'études géologiques et de relevés des ressources minérales ; la réalisation de projets régionaux d'évaluation de ressources minérales ; l'exécution d'études des ressources marines ; la re-

cherche hydrologique ; l'identification et l'atténuation des risques géologiques ; et le développement et le renforcement des capacités des laboratoires géotechniques.

Article III. Sources de financement

Les activités envisagées au titre du présent Mémoire seront réalisées dans la mesure où l'ING et l'USGS disposeront des fonds et du personnel nécessaires. Chaque Partie prendra en charge ses propres frais, sauf lorsque des financements spéciaux sont disponibles pour certaines activités. En pareille circonstance, les conditions de financement seront convenues par les Parties avant le démarrage des activités.

Article IV. Droits concernant les informations, données et innovations

Toutes les informations et données scientifiques, techniques et relatives au développement qui sont utilisées dans le cadre des travaux réalisés conformément au présent Mémoire ou à toute Annexe au présent Mémoire (ci-après dénommés "travaux visés") seront librement échangées entre les Parties, et il sera loisible à chacune des Parties, après consultation avec l'autre Partie et sous réserve des ses lois nationales, de publier les informations et les données, à l'exception des informations et données qui seront identifiées par une Partie comme exigeant une protection aux fins de sa sécurité ou de son intérêt national, ou comme étant autrement susceptibles d'être protégées du fait qu'elles sont sa propriété. Les informations et données faisant l'objet de réserves seront considérées comme confidentielles par l'autre Partie, conformément à ses lois nationales. Sauf décision contraire des Parties, aucune information et aucune donnée ne bénéficieront de la protection du droit d'auteur aux États-Unis d'Amérique.

Article V. Représentation et examen des activités

Les Parties signataires du présent Mémoire et des Annexes au présent Mémoire désigneront des représentants qui, aux dates convenues d'un commun accord entre les Parties, examineront les activités développées conjointement, établiront des rapports d'activité requis par l'ING et l'USGS et fixeront le plan des activités futures.

Article VI. Garantie

Les informations communiquées par l'une des Parties à l'autre en vertu du présent Mémoire seront exactes pour autant que la Partie communiquant les informations le sache. La Partie communiquant les informations ne garantit pas que lesdites informations conviennent à une application ou à un usage particulier par la Partie bénéficiaire ou par une tierce partie. Les informations élaborées conjointement par les Parties seront exactes pour autant que les deux Parties le sachent. Aucune des deux Parties ne garantit que les informations élaborées conjointement sont exactes ou qu'elles conviennent à une utilisation ou application particulière par l'une ou l'autre des Parties ou par une tierce partie.

Article VII. Annexes

Toute activité convenue aux termes du présent Mémorandum et qui met en jeu, de l'avis de l'une et l'autre des Parties, une main-d'uvre importante ou des dépenses importantes, doit être présentée dans une description du projet jointe en annexe au présent Mémorandum. Cette annexe indiquera un plan de travail, le personnel nécessaire, les estimations de coûts, les sources de financement et toutes autres conditions spéciales qui ne figurent pas dans le présent Mémorandum. En cas de contradiction entre les termes du présent Mémorandum et ceux d'une Annexe, le présent Mémorandum prévaudra.

Article VIII. Limite de responsabilité

Aucune des Parties au présent Mémorandum n'adressera de demande d'indemnisation à l'autre Partie du fait d'activités exécutées au titre du présent Mémorandum. Chacune des Parties au présent Mémorandum acceptera vis-à-vis de tierces parties, la responsabilité, dans la mesure autorisée par ses lois nationales, pour les dommages découlant uniquement de son propre comportement ou de celui de ses employés ou agents au titre du présent Mémorandum.

Article IX. Entrée en vigueur et dénonciation

Le présent Mémorandum entrera en vigueur lorsqu'il aura été signé par les deux Parties et le demeurera pendant cinq (5) ans. Il pourra être modifié ou prorogé d'un commun accord et pourra être dénoncé à tout moment par l'une ou l'autre des Parties moyennant un préavis écrit de quatre-vingt dix (90) jours. La dénonciation n'affectera ni la validité ni la durée des projets relevant du présent Mémorandum, qui auront démarré avant cette dénonciation.

Fait à Reston en Virginie, en anglais.

Pour le Service de prospection géologique du Département de l'Intérieur
des États-Unis d'Amérique :

JOHN J. DRAGONETTI
Directeur par intérim
10 avril 1986

Pour l'Institut national de géologie du Ministère des ressources minérales
de la République populaire du Mozambique :

ABDUL MAGID OSMAN
Ministre des ressources minérales
10 avril 1986

